



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 5890

Texte de la question

M. Francisque Perrut fait part à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de la très vive inquiétude de la Fédération des foyers ruraux en raison de la réduction prévue pour 1993 et 1994 de la subvention de fonctionnement qui lui est allouée par le ministère de l'agriculture. Il tient à lui indiquer que cette mesure risque de mettre en péril l'existence de nombreux foyers ruraux. Compte tenu de la place privilégiée de ces foyers dans la vie rurale et de leur importance pour assurer le développement culturel local, il lui demande de bien vouloir réexaminer ce dossier afin que son ministère maintienne la ligne budgétaire prévue par le passé pour l'animation rurale.

Texte de la réponse

Les propositions du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la loi de finances 1994 et les débats parlementaires ont permis de maintenir les crédits du chapitre 43-23 destinés au soutien des activités associatives au niveau de ce qui avait été voté lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprete à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le rôle fondamental des associations dans le développement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activités économiques.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5890

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2993

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 120